2. DEMANDE D'ENREGISTREMENT

2.1. IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom du demandeur	EARL Van den Broek
Noms des associés	Van den Broek Philippe
Adresse du siège social	Le Parterre 36160 Perassay
Adresse de l'élevage	La Charpagne 36160 Feusines

2.2. LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Type d'installation	adresse
élevage porcin	La Charpagne 36160 Feusines

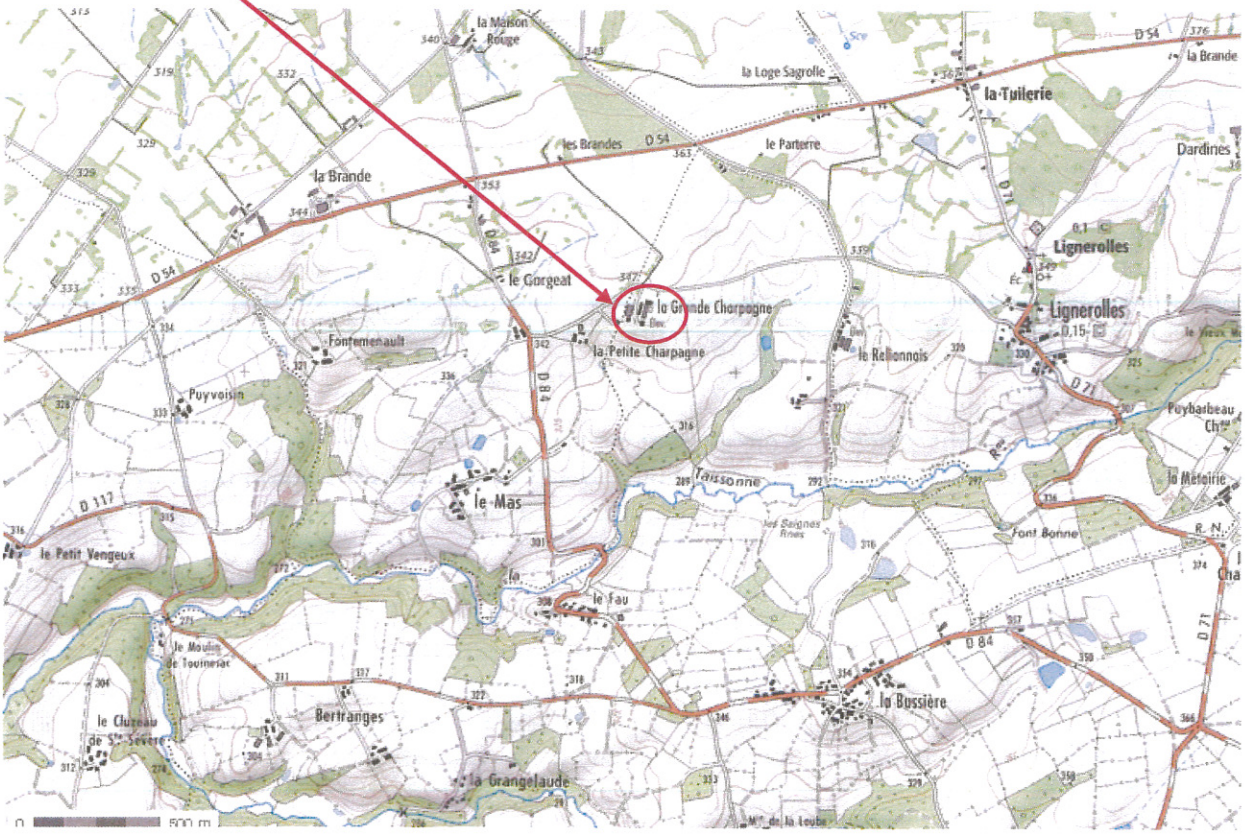

Les bâtiments d'élevages et les annexes se situent à cheval sur 2 communes : Feusines et Perassay.

Les 2 bâtiments en projet se trouvent sur les parcelles cadastrées suivantes :

Références cadastrales	N° sur plan 1/2000	Utilisation :	Type de logement	En propriété ou en location
Perassay A148,150, 647	P6	Projet Porcherie	caillebotis	P
Perassay A151 Feusine B 718, 719	P7	Projet Porcherie	caillebotis	P

Plan d'épandage :

Les épandages sont prévus sur les surfaces exploitées par l'EARL Van den Broek et les terres mises à disposition par Monsieur David Pradat et l'EARL Rouillard, soit au total 350 ha épandable (cf. conventions d'épandage en annexe).

Communes concernées par le plan d'épandage :

Les terrains concernés par le plan d'épandage sont situés sur les communes de :

- Champillet
- Urciers
- La Motte-Feuilly
- Feusines
- Perassay
- Saint Saturnin (Cher)

2.3. OBJET DE LA DEMANDE – DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

La demande d'enregistrement a pour objet l'extension de l'élevage.

La demande s'accompagne d'une extension du plan d'épandage.

Le plan des installations après projet est présenté ci-après et en annexe 4, 5 et 7.

L'élevage de L'EARL Van den Broek est de type naisseur-engraisseur. Il compte actuellement 192 truies, 1068 porcs à l'engrais et 1010 porcelets. Les porcelets naissent dans les maternités, puis sont sevrés et élevés dans les post-sevrages, et sont ensuite engraissés dans les bâtiments d'engraissement. La production annuelle est de 4 000 porcs charcutiers.

Le bâtiment P1 comprend 192 truies et 630 places de post-sevrage. Les animaux sont élevés sur caillebotis intégral. Ils sont alimentés en aliment soupe pour les truies et aliment sec pour les porcelets. Le bâtiment présente un sol en béton étanche. Les déjections sont produites sous forme de lisier et sont stockées dans les fosses extérieures et sous les caillebotis.

Les bâtiments P2 et P4 n'existent plus.

Le bâtiment P3 compte 380 places de porcelets en post-sevrage, 24 cochettes et 468 places de porcs en engraissement. Tous les animaux sont logés sur caillebotis intégral. Le bâtiment présente un sol en béton étanche. Les déjections sont produites sous forme de lisier et sont stockées dans les fosses extérieures et sous les caillebotis. Les animaux sont alimentés avec aliment sec pour les porcelets et soupe pour les porcs charcutiers.

Le bâtiment P5 est composé de 576 places de porcs en engraissement. Les animaux sont logés sur caillebotis intégral, alimentés en soupe. Les déjections sont stockées dans les fosses extérieures et sous les caillebotis. Le bâtiment présente un sol en béton étanche.

Situation ICPE actuelle

L'EARL Van den Broek est actuellement autorisé pour un effectif correspondant à 1 846 animaux-équivalents (arrêté d'autorisation n°97-E-2934 daté du 18/11/1997).

Le projet

L'objet de la présente demande d'enregistrement est l'extension de l'élevage : L'élevage passera de 192 truies à 450 truies en système naisseur-engraisseur.

- En termes de construction, le projet consiste à faire les constructions suivantes :

Construction de la porcherie n°P6	1 152 places de porcs à l'engrais
Construction de la porcherie n°P7	60 places de truies allaitantes

L'ensemble aménagé sur caillebotis. L'alimentation en soupe. Le stockage des effluents sous les caillebotis et dans la fosse extérieure (la fosse n° 1 sera comblée).

- En termes de réaménagement des installations existantes :

Réaménagement du bâtiment P1	308 truies gestantes, 720 places de porcelets 120 places de nurserie
Réaménagement du bâtiment P	82 truies gestantes, 792 places de porcelets 264 places d'engraissement

Nature et volume des activités

Lieu-dit	commune	Type d'élevage	Effectif
La Charpagne	Feusines-Perrassay	Elevage de porcs	1992 emplacements de porcs à l'engrais 1632 emplacements porcelets 450 emplacements de truies Pour un total correspondant à 3668 animaux-équivalents

Situation ICPE après projet

Rubrique 2102- 2 : effectif supérieur à 450 animaux-équivalents et inférieur à 2000 emplacements de porcs ou 750 emplacements de truies - élevage soumis à enregistrement.

Communes concernées par le périmètre d'affichage : Feusines, Pérassay, Urciers, Lignerolles.

Cf. carte 1/25000 en annexe 1.

EFFECTIFS AVANT ET APRES PROJET

SITUATION ACTUELLE						projet	SITUATION FUTURE					
n° de bâtiment	affectation	catégorie d'animaux	nb d'animaux	coéffcient	nb d'animaux-équivalents		n° de bâtiment	affectation	catégorie d'animaux	nb d'animaux	coéffcient	nb d'animaux-équivalents
P1	reproduction	truies gestantes	140	3	420	réaménagement	P1	gestation	truies gestantes	308	3	924
		truies allaitantes	52	3	156							
	post-sevrage	porcelets	336	0,2	67,2			post-sevrage	porcelets	720	0,2	144
	nurserie	porcelets	294	0,2	58,8			nurserie	porcelets	120	0,2	24
P2						n'existe plus						
P3	engraissement	porcs à l'engrais	468	1	468	modification d'effectif et changement d'affectation	P3	engraissement	porcs à l'engrais	264	1	264
	post-sevrage	porcelets	380	0,2	76			post-sevrage	porcelets	792	0,2	158,4
	quarantaine	cochettes	24	1	24			gestation	truies gestantes	82	3	246
P4						n'existe plus						
P5	engraissement	porcs à l'engrais	576	1	576	inchangé	P5	engraissement	porcs à l'engrais	576	1	576
						CONSTRUCTION	P6	engraissement	porcs à l'engrais	1152	1	1152
						CONSTRUCTION	P7	naissage	truies allaitantes	60	3	180
	TOTAL		2270		1846			TOTAL		4074		3668

catégorie d'animaux	situation actuelle		
	nb d'animaux	coéfficient	nb d'animaux-équivalents
porcelets	1010	0,2	202
porcs à l'engrais	1068	1	1068
truies et verrtas	192	3	576
TOTAL	2270		1846

rubrique 2102-2-a	aprés projet		
	nb d'animaux	coéfficient	nb d'animaux-équivalents
porcelets	1632	0,2	326
porcs à l'engrais	1992	1	1992
truies et verrats	450	3	1350
TOTAL	4074		3668